

32 - Association Res-KP - Convention de partenariat, d'objectifs et de moyens - Versement d'une subvention

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :

1 - Convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2011-2013

La Ville de Besançon, dans l'objectif d'assurer, de maintenir et de faire progresser la cohésion sociale, privilégie le développement du «vivre ensemble» comme un axe politique majeur. Pour ce faire, elle travaille en collaboration avec un réseau de structures d'animation et de développement qui inscrivent tout ou partie de leur action dans cette logique.

Les orientations en matière de jeunesse sont notamment celles de :

- développer les actions qui permettent aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs,
- relayer et animer des actions et projets à dominante culturelles et sportives,
- favoriser la rencontre entre jeunes des quartiers, entre les «cultures» jeunes,
- valoriser, promouvoir et favoriser les émergences artistiques variées des jeunes.

L'Association Res-KP a pour finalité à travers son projet associatif de «promouvoir la culture et les valeurs Hip Hop par le biais de la danse».

Elle cherche à faire découvrir et à fédérer la population jeune et moins jeune aux valeurs du mouvement Hip Hop, avec un axe de travail particulier sur les jeunes des quartiers populaires. De même qu'au travers d'ateliers, de stages, de rencontres régionales et d'un Battle National, Res-KP souhaite faire rayonner les pratiques locales à un niveau national et auprès de tous les publics.

Compte tenu du projet associatif présenté par l'association à la Ville, des projets prévus par l'association sur le territoire bisontin pour les années à venir et de l'importance et de la qualité du travail réalisé par l'association au bénéfice des jeunes Bisontins, la Ville de Besançon et l'Association Res-KP envisagent de construire un partenariat d'objectifs, de moyens et d'actions. Ce partenariat serait formalisé par une convention pluriannuelle 2011-2013.

La Ville invite l'association également à intégrer le réseau «cultures urbaines» porté et animé par l'ASEP - Centre Social Cras - Chaprais - Viotte.

Dans le cadre des orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon (CUCS), la structure participera notamment de manière significative aux rencontres et événements jeunesse et de cultures et pratiques urbaines (Street Tour, Energie Jeune...).

L'ensemble de ces orientations sont inscrites dans la convention correspondante.

2 - Programmation des actions 2011

L'association élaborera chaque année son programme d'actions et le proposera à la Ville.

Si le programme d'actions correspond aux objectifs retenus par la Ville dans le cadre de sa politique jeunesse, cette dernière s'engagera à apporter une aide à l'association dont le montant et les conditions d'utilisation seront entérinés dans un avenant annuel.

Pour la première année, il est indiqué dans la convention.

Ainsi, l'Association Res-KP organise des ateliers d'initiation de danse et rencontres à l'espace jeunesse, dans une salle du quartier et la salle polyvalente de la Maison de Quartier de Planoise de façon régulière ou pendant les vacances (stages).

Elle prévoit pour l'année 2011 des évènements dont un de grande ampleur :

- le 13 février 2011 au Centre Nelson Mandela une rencontre de danse qui verra la qualification d'une équipe régionale pour le Battle Energies Urbaines (trois battles par an sont prévus au Centre Nelson Mandela, en collaboration avec la Maison de Quartier de Planoise)

- le 19 mars 2011 au Palais des Sports un Battle National «Energies Urbaines» qui accueillera des équipes de toute la France et d'Europe.

Pour ce faire, Res-KP travaillera en étroite collaboration avec la Ville de Besançon et le réseau Cultures Urbaines, dont l'association ASEP et son secteur «jeunesse et cultures urbaines».

Dans un second temps, les danseurs de Res-KP prépareront différents shows ou spectacles qu'ils proposeront dans diverses manifestations bisontines ou régionales.

3 - Partenariat, mises à disposition et financement 2011

Le partenariat institué est valable pour les années 2011 à 2013.

Un comité de pilotage (composé d'élus de la Ville et des représentants de l'association) se réunira au minimum une fois par an pour établir un bilan et des perspectives des actions en cours et à venir.

Pour réaliser ces actions, la Ville mettra à disposition de l'association des locaux (de la Maison de Quartier de Planoise) et du matériel (sonorisation) (selon les modalités précisées dans la convention).

La Ville de Besançon allouera annuellement à l'Association Res-KP une subvention dont le montant sera défini notamment en tenant compte d'une part des possibilités financières de la Ville et d'autre part du bilan des activités conduites les années précédentes et de leur évaluation et des projets d'actions à court, moyen et long terme proposés par l'association, tels qu'ils auront été précisés et étudiés au sein d'une commission de suivi.

Un financement pour l'année 2011 est proposé à l'association en première réponse à une demande de financement initialement portée à la connaissance de la Ville de Besançon dans le cadre de l'appel à projet 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon.

Le montant sollicité par l'Association Res-KP est de 6 000 € pour l'organisation de la 6^{ème} édition du Battle «Energies Urbaines» (19 mars 2011). Ce financement sera assuré par la délégation «Vie des Quartiers et Jeunesse», au titre du CUCS.

Il est proposé de verser à cette association un acompte de 3 000 € dans l'attente de la délibération de programmation 2011 des actions du CUCS.

En cas d'accord, la dépense totale sera imputée au chapitre 65.422/6574 CS 47041 (Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Ages).

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le partenariat et le programme d'actions et de projets tel que présenté par l'Association Res-KP,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante avec l'Association Res-KP.

- de décider le versement de 3 000 € à cette association pour le financement du Battle Energies Urbaines.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 février 2011.